



CHARTRE ÉTHIQUE & RÈGLES DE BONNE CONDUITE

L'éthique de Crystal s'est construite au cours
de son histoire et de son développement.

Elle constitue aujourd'hui et pour demain son engagement
à exercer ses activités de manière à privilégier au mieux
les intérêts de ses clients.

Pour maintenir son niveau d'exigence, tous les actes,
comportements et décisions de ses dirigeants
et de ses collaborateurs sont conformes à la Charte Éthique,
aux lois et règlements en vigueur ayant trait à ses activités ;
quels que soient leurs métier, niveau hiérarchique
et l'entité du groupe dans laquelle ils travaillent.

La présente Charte est mise à la disposition
des collaborateurs, clients, prospects
et partenaires de Crystal.

LES ENGAGEMENTS DE CRYSTAL

p.4

AGIR DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE SES COLLABORATEURS

FAVORISER LA TRANSPARENCE

PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ

DÉVELOPPER L'INTERPROFESSIONALITÉ
ET LES RELATIONS ÉQUITABLES AVEC LES FOURNISSEURS

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

TOUJOURS RESPECTER L'ÉTHIQUE

LES VALEURS DE CRYSTAL

p.7

LE PROFESSIONALISME

L'INNOVATION

L'ENGAGEMENT

LA PROXIMITÉ ET L'ÉCOUTE

LES RÈGLES INTERNES DE BONNE CONDUITE ET DE COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

p.8

AVOIR UN ESPRIT D'ÉQUIPE

RESPECTER LA VIE PRIVÉE

FAIRE PREUVE D'INTÉGRITÉ ET DE LOYAUTÉ

PROTÉGER ET RESPECTER LES BIENS ET L'IMAGE DU GROUPE

RESPECTER LE SECRET PROFESSIONNEL

LES ENGAGEMENTS DE CRYSTAL

AGIR DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS

Crystal ambitionne de continuer son développement en tenant compte des évolutions sociétales, économiques et réglementaires tout en restant fidèle à ses principes de professionnalisme et de qualité pour respecter la fidélité et la confiance de ses clients.

Pour ce faire, Crystal s'organise et travaille pour disposer de l'ensemble des ressources et procédures nécessaires à l'exercice de ses activités.

Crystal bénéficie d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante pour exercer ses activités.

Crystal transmet les informations légales utiles dans le cadre de la relation avec ses clients comprenant la transmission d'un document d'entrée en relation.

Ces différentes actions permettent à Crystal de respecter son premier engagement : agir dans l'intérêt de ses clients.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE SES COLLABORATEURS

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Crystal veille à ce que les compétences de ses collaborateurs soient en rapport avec les missions qu'elle leur délègue.

Crystal s'engage auprès de l'ensemble de ses collaborateurs en agissant de manière responsable et en étant particulièrement attentive pour :

- Favoriser un esprit d'équipe positif permettant à chacun de transmettre son expérience et son savoir-faire en interne.

- Associer ses collaborateurs à la vie du groupe en favorisant l'information, l'écoute et le dialogue.

- Renforcer les savoir-faire en offrant à chacun des opportunités de formation et en favorisant la mobilité au sein des entités du groupe.

- Reconnaître la valeur des contributions individuelles et collectives et favoriser le développement des compétences professionnelles et des responsabilités en assurant un traitement équitable.

FAVORISER LA TRANSPARENCE

Crystal s'engage dans un souci de transparence à assurer la parfaite information de ses clients :

- en les informant de l'ensemble des liens et des possibles conflits d'intérêts avec ses partenaires, filiales, ...
- en leur précisant la nature de ses rémunérations et ce dès les premiers rendez-vous et les sociétés avec lesquelles elle entretient des liens capitalistiques.

PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ

Crystal est particulièrement attentive à la confidentialité des données et informations personnelles ou professionnelles remises par ses clients ou ses partenaires et s'engage à ne les utiliser que pour les besoins pour lesquels elles ont été recueillies. Elle s'engage à respecter les réglementations en vigueur et particulièrement le RGPD.

Crystal veille à protéger toutes les informations sensibles en appliquant ses règles et procédures de sauvegarde, conservation, diffusion, reproduction ou destruction des données.

DEVELOPPER L'INTERPROFESSIONALITÉ ET LES RELATIONS EQUITABLES AVEC LES FOURNISSEURS

Crystal développe les relations interprofessionnelles nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées et s'interdit alors toute action que son statut, sa compétence et ses moyens ne lui permettraient pas de mener à sa bonne fin dans le respect de la loi. Toute mission traitée dans ce cadre se doit de respecter la présente charte.

Crystal choisit ses fournisseurs de manière objective, impartiale et sans aucun favoritisme. La prise en considération des intérêts de chacun et le respect des termes contractuels et des procédures constituent la base de bonnes relations au quotidien. Le groupe communique ses engagements à l'ensemble de ses fournisseurs et attend d'eux qu'ils développent et respectent une véritable déontologie professionnelle.

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Pour Crystal, le respect des réglementations est devenu une culture plus qu'une contrainte.

Les Comité Opérationnel, Comité de Maîtrise des Risques et Comité juridique et conformité permettent à Crystal de s'assurer que toutes ses activités soient conformes aux dispositions légales, réglementaires et administratives, ainsi qu'aux règles internes, charte et procédures.

Le groupe agit activement dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les procédures internes, la coordination de ses cellules LCB-FT et TRACFIN avec les services opérationnels et les réseaux commerciaux en France et à l'international, permettent de respecter les obligations légales et réglementaires en matière de détection et de déclaration d'opérations suspectes.

TOUJOURS RESPECTER L'ÉTHIQUE

Crystal témoigne constamment de son honnêteté, de sa probité et de son intégrité professionnelle.

Pour l'ensemble de ses activités internationales, Crystal se conforme naturellement aux lois et réglementations en vigueur, dans tous les pays où elle est implantée. Elle veille tout particulièrement à ne pas porter atteinte aux cultures de ces pays.

LES VALEURS DE CRYSTAL

L'éthique professionnelle, présente dans l'ensemble des entités et filiales de Crystal, repose sur des valeurs qui permettent de bâtir une relation privilégiée et pérenne avec ses clients, collaborateurs et partenaires.

Pour ce faire, le groupe reste fidèle et attentif aux valeurs qui sont les siennes :

LE PROFESSIONALISME

Le niveau d'exigence que s'impose Crystal lui permet d'offrir à ses clients et partenaires le professionnalisme qu'ils attendent.

Crystal s'est engagée dans une démarche professionnelle grâce à ses critères de recrutement, la formation de ses collaborateurs, l'organisation et le management de ses équipes, le degré d'expertise de ses ingénieurs patrimoniaux et de son réseau de conseillers.

L'INNOVATION

Pionnier dès son origine dans la gestion de patrimoine pour les francophones expatriés, Crystal, tout au long de son développement a su fédérer ses équipes autour de leurs capacités de veille, d'expertise, de création et d'anticipation.

L'ENGAGEMENT

Le groupe est un partenaire attentif aux clients et partenaires qu'il accompagne et partage avec eux la conviction que la performance réside dans la création de valeur.

C'est en agissant de manière responsable que Crystal contribue au fort engagement de ses collaborateurs et les accompagne dans le développement de leurs compétences.

LA PROXIMITÉ ET L'ÉCOUTE

Crystal est présente aux côtés de ses clients et partenaires pour instaurer une relation durable basée sur la confiance et la fidélité.

Ses directeurs régionaux et ses conseillers en France et à l'international assurent une relation de proximité avec l'ensemble des clients, y compris en cas de mobilité et d'expatriation.

Crystal considère que chaque client est différent ; raison pour laquelle elle est à l'écoute de leurs besoins spécifiques afin de leur proposer la sélection de produits et services la plus pertinente possible par rapport à leurs intérêts.

LES RÈGLES INTERNES DE BONNE CONDUITE ET DE COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

Les engagements pris par Crystal demandent l'adhésion et la participation de l'ensemble des collaborateurs. Chacun doit se conformer aux règles de bonne conduite et autres règlements internes applicables à ces périmètres d'activités.

Il est du ressort de chacun de connaître et faire vivre la Charte Éthique dans ses actes quotidiens.

AVOIR UN ESPRIT D'ÉQUIPE

Les collaborateurs de toutes les entités et filiales de Crystal favorisent un esprit d'équipe positif, conjuguant convivialité, courtoisie et honnêteté.

Ils se comportent de manière respectueuse envers l'ensemble de leurs collègues, sans discrimination, notamment de sexe, d'âge, de handicap, d'origine, d'orientation sexuelle, d'appartenance à une organisation politique, religieuse ou syndicale.

Les collaborateurs transmettent leur expérience et leur savoir-faire en interne. Ils reconnaissent le travail de chacun à sa juste valeur.

Ils prennent soin de leur sécurité et de leur santé ainsi que celles de leurs collègues et informent leur hiérarchie de toute situation de travail anormale et notamment le harcèlement moral ou sexuel, les menaces physiques ou verbales qu'ils en soient victimes ou témoins.

RESPECTER LA VIE PRIVÉE

Crystal s'engage à respecter la vie privée de ses collaborateurs et leur demande de faire de même avec leurs collègues en s'interdisant de diffuser sans leur autorisation des données ou informations les concernant comme les coordonnées personnelles, photos, vidéos, liens sur les réseaux sociaux, état de santé, situation familiale, ...

FAIRE PREUVE D'INTÉGRITÉ ET DE LOYAUTÉ

Les collaborateurs sont attentifs pour ne jamais faire passer leurs intérêts personnels avant ceux de Crystal dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils veillent à ne pas profiter à titre privé des avantages obtenus suite à l'achat de marchandises et/ou de services avec les fonds du groupe. Les avantages qui en découlent doivent être utilisés uniquement par le groupe.

Les collaborateurs sont particulièrement vigilants aux risques de corruption en s'interdisant de donner ou percevoir de l'argent sous forme d'espèces ou toute autre méthode de paiement. Les cadeaux, sous forme de biens ou services, ne peuvent être offerts ou acceptés qu'en liaison avec l'activité professionnelle, que s'ils apparaissent conformes aux usages et n'excèdent pas une certaine valeur.

Ils évitent toute situation qui pourrait les placer ou placer un tiers dans une position de conflits d'intérêts. Dans le cas contraire, ils préviennent leur supérieur hiérarchique ou le service des ressources humaines.

PROTÉGER ET RESPECTER LES BIENS ET L'IMAGE DU GROUPE

Chaque collaborateur veille à la préservation des actifs de Crystal. Il n'utilise pas les biens et ressources du groupe à des fins personnelles.

Il conserve en bon état le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail et n'intervient pas de sa propre initiative sur les équipements ou installations dont l'entretien, l'utilisation et le contrôle sont confiés à un personnel habilité.

Il protège l'image et la réputation du groupe en s'interdisant de commenter des déclarations officielles, s'exprimer au nom de l'entreprise sans autorisation, dénigrer un collaborateur ou des produits et services sur les réseaux sociaux ou tout autre forme de communication.

RESPECTER LE SECRET PROFESSIONNEL

Les collaborateurs respectent le secret professionnel et font preuve de discrétion sur leurs activités et notamment sur les informations dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils s'interdisent d'utiliser des informations confidentielles à des fins personnelles ou de divulguer ces mêmes informations par voie orale, électronique ou écrite à des personnes non autorisées, qu'elles soient internes ou externes à Crystal.